



MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 24 NOVEMBRE 2019
EN REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

DECLARATION PRELIMINAIRE

1. INTRODUCTION

Les électeurs Bissau-guinéens se sont rendus aux urnes pour participer à l'élection présidentielle du 24 novembre 2019, aussi bien dans le pays que dans la diaspora. Le scrutin s'inscrit dans un contexte de tensions politiques et de crise institutionnelle qui a mobilisé l'attention de la communauté internationale. Cette élection fondamentale du système politique constitue à la fois un enjeu majeur pour le Peuple et un défi primordial pour les parties prenantes nationales et internationales.

Sur l'invitation du Gouvernement, le Président de la Commission de l'Union Africaine, **Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat**, a dépêché une Mission d'Observation électorale de l'Union Africaine (MOEUA). La Mission est arrivée à Bissau les 19 et 20 novembre 2019. Elle comprend 14 Observateurs de Long Terme (OLT) et 40 Observateurs de Court Terme (OCT). Les OLT séjourneront dans le pays jusqu'au 31 décembre 2019 et les OCT resteront jusqu'au 30 novembre 2019.

La MOEUA est conduite par **Son Excellence Dr. Joaquim Rafael BRANCO**, ancien Premier Ministre de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe. Elle comprend 54 membres. Elle est composée d'un Ambassadeur accrédité auprès de l'UA, de Parlementaires panafricain, de responsables d'organes de gestion des élections, de membres d'organisations de la société civile africaine, d'experts électoraux, des Droits humains, du genre et des médias. Ces observateurs représentent la diversité du continent. Ils proviennent de **trente-un (31) pays**, à savoir : Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, République Centrafricaine (RCA), République du Congo République Démocratique du Congo (RDC), République de Guinée, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

La Mission a couvert toutes les neuf (9) régions du pays, à savoir: le Secteur autonome de Bissau, Biombo, Bafata, Gabu, Oio, Quinara, Tombali, Cacheu et Bolama Bijagos. Elle a observé 308 bureaux de vote soit 190 en milieu urbain (62%) et 118 en milieu rural (38%).

Cette déclaration préliminaire porte sur la phase préélectorale et le déroulement des opérations de vote le jour du scrutin. Néanmoins, à travers les OLT, la Mission poursuivra son travail d'observation sur l'évolution de la situation postélectorale. Un rapport final plus exhaustif sera produit à l'issue de son séjour dans le pays.

2. OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

L'objectif de la MOEUA consiste à évaluer, de manière objective, indépendante, professionnelle et impartiale l'intégrité, la crédibilité, la régularité et la transparence de l'élection présidentielle.

La méthodologie de la Mission s'inscrit résolument dans le cadre structurel des principes édictés par les instruments internationaux pertinents, notamment la Charte africaine de la Démocratie et de la Gouvernance (CADEG) de 2012, la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, les Directives africaines pour les missions d'observation et de suivi des élections de 2002 et la Déclaration des principes pour l'observation internationale des élections de 2005 des Nations Unies. La Mission prend également en compte les instruments régionaux et surtout le cadre juridique national qui organisent les élections.

Conformément à son mandat, la MOEUA a rencontré les principaux acteurs du processus électoral, notamment la Commission Nationale Electorale (CNE) et les représentants des candidats. Elle a aussi pris part aux réunions de coordination de tous les Chefs de Missions d'Observation déployées en Guinée Bissau. Cette Déclaration se fonde surtout sur les rapports des 27 équipes d'observateurs déployées sur le terrain le jour du scrutin.

3. CONSTATS ET OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

3.1. Contexte politique de l'élection

Depuis 2012, la Guinée Bissau traverse une série de crises. Au plan politique les clivages internes sont très marqués. En effet, la crise persiste en dépit de la tenue de l'élection présidentielle de 2014. En août 2015, elle s'est poursuivie au sein de l'Exécutif et du Parlement. Il a fallu une longue médiation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec l'appui de la Communauté internationale. La Session extraordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernements, tenue à Lomé en avril 2018, a été décisive pour décanter cette situation.

Des mesures salutaires ont été adoptées notamment la nomination d'un nouveau Premier Ministre consensuel, en la personne d'Aristides Gomes, la réouverture de l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) et la fixation de la date des élections législatives au 18 novembre 2018. Elles se sont finalement tenues le 10 mars 2019, du fait de quelques difficultés et retards dans le processus. Les législatives se sont déroulées de manière régulière. La MOEUA a salué sa bonne organisation ainsi que la maturité du peuple et des autorités.

Deux blocs de partis politiques se sont dessinés après les élections au sein du Parlement : le PAIGC, l'APU-PDGB, l'UM et le PND avec 54 députés; MADEM-G 15, et le PRS avec 48 députés. Les oppositions entre ces deux blocs ont retardé la composition du Bureau de l'ANP et la formation du nouveau Gouvernement. Encore une fois, la CEDEAO est intervenue pour donner un ultimatum aux autorités nationales lors du Sommet d'Abuja du 29 juin 2019 pour la formation du Gouvernement.

Le 29 octobre 2019, le Président de la République a pris un décret pour mettre fin aux fonctions du Premier ministre. La Communauté internationale en particulier le Groupe P5 a exprimé sa préoccupation et pris des initiatives diplomatiques pour résoudre la crise politique. Différentes actions ont été entreprises sous l'impulsion de la CEDEAO (notamment Sommet des Chefs d'Etat de Niamey du 8 novembre 2019) et de l'UA. Le principal défi, c'était la préparation et l'organisation de l'élection présidentielle du 24 novembre 2019.

3.2. Cadre juridique

L'organisation de l'élection présidentielle est principalement régie par la Constitution Bissau Guinéenne. Elle définit dans ses articles 63 à 72 les conditions d'éligibilité des candidats, limite le mandat présidentiel à cinq (5) ans renouvelable une fois et spécifie le mode du scrutin à deux tours.

D'autres textes législatifs encadrent l'élection présidentielle. Il s'agit notamment de:

- la loi n°10/2013 du 25 septembre relative à l'élection à la Présidence de la République et à l'Assemblée Nationale Populaire, qui apporte plus de précisions sur l'élection présidentielle;
- la loi n°11/2013 du 25 septembre sur le recensement électoral, qui a introduit la nouvelle carte d'électeur avec photo;
- la loi n°12/2013 du 27 mars sur la Commission Nationale Electorale ;
- la loi n° 03/92 du 6 avril 1992 sur les réunions et manifestations publiques.

La Mission note des avancées significatives sur le cadre juridique national. Néanmoins, elle constate l'absence d'une législation sur l'observation nationale des élections en Guinée-Bissau.

3.3. Administration électorale

Le cadre institutionnel des élections est constitué par le Cabinet Technique d'Appui au Processus Electoral (GTAPE) et la Commission Nationale Electorale (CNE). Le GTAPE, est le maître d'œuvre des opérations d'identification et d'enregistrement des électeurs. Il est une direction du Ministère de l'Administration du Territoire dont les équipes de recensement inscrivent les électeurs et émettent leur carte. La CNE a la responsabilité de vérifier et superviser cet enrôlement des électeurs mais aussi organiser, gérer les élections et le processus référendaire conformément à la Loi. Le Ministère des Affaires étrangères intervient pour le vote de la Diaspora.

3.4. Recensement des électeurs

Le recensement électoral pour les élections législatives et l'élection présidentielle de 2019 s'est déroulé du 20 septembre au 19 décembre 2018. C'est la loi n° 11/2013 du 25 septembre qui en fixe les modalités. Tous les citoyens en âge de voter, disposant de leurs droits civils et politiques, résidant au pays comme à l'étranger sont concernés par ce recensement.

Initialement prévu le 1^{er} août et reporté au 23 août 2018, le recensement a finalement démarré que le 20 septembre 2018. La période de réclamations sur la liste prévue du 24 janvier au 7 février 2019 s'était prolongée jusqu'au 14 février. La liste définitive des électeurs était arrêtée à **761 676** dont **52% sont constituées de femmes**. Ils sont répartis dans **2 223 centres de vote** et **3 137 bureaux de vote**. C'est ce fichier électoral, utilisé pour les élections législatives qui a également servi pour ce scrutin présidentiel. Il a été audité par un expert commis par la CEDEAO qui a attesté son intégrité.

Malgré cela, des candidats ont exigé que la liste des électeurs soit affichée au niveau des bureaux de vote. La CNE qui disait que cela n'était pas prévu par la loi, a fini par accepter grâce à la médiation de la CEDEAO et du P5.

La MOEUA constate que les électeurs qui étaient omis n'ont pas été pris en compte, suite à l'absence de consensus politique entre les parties prenantes.

3.5. Enregistrement des candidats

Conformément à l'article 104 de la loi n°10/2013, le dépôt des candidatures est fait devant le Juge Président de la Cour Suprême de Justice, jusqu'à 60 jours avant la date du scrutin. Pour l'élection présidentielle, aussi bien les partis politiques, les coalitions de partis politiques que des indépendants peuvent déposer des candidatures. En vertu de l'article 103, les candidats indépendants doivent être parrainés par 5000 électeurs répartis dans au moins 5 des 9 régions. Les partis, coalitions et candidats indépendants avaient jusqu'au 25 septembre pour déposer leurs dossiers.

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 24 novembre, la Cour Suprême a reçu 19 candidatures. Elle a rejeté les 7 qui étaient tous des indépendants parce qu'ils n'avaient pas obtenus le nombre des signatures prescrites par la Loi. Parmi eux, il y avait une femme. La Cour Suprême a validé 12 candidatures dont 3 indépendants. Il s'agit de : Mutaro Intai Djabi, Domingos Simoes Pereira, Vicente Fernandes, Antonio Afonso Té, Nuno Gomes Nabiam, Baciro Dja, Carlos Gomes Junior, Gabriel Fernando Indi, Idrîça Djalo, José Mario Vaz, Umaru Cissoko Embaló, Mamadu Iaiá Djalo.

3.6. Déroulement de la campagne électorale

Les 12 candidats en lice ont mené leurs activités de campagne en toute liberté, sans ingérence pendant les 21 jours prévus par la Loi. Toutefois, la Mission a noté un déséquilibre sur les moyens des candidats, à travers notamment les affiches de campagne et la taille des activités organisées.

La Mission se réjouit de l'esprit de cohabitation pacifique entre les différents groupes de militants et salue le sens civique des populations.

3.7. Médias

Les médias publics comme privés ont joué un rôle important dans le processus électoral. Avec le soutien de la CEDEAO et la collaboration de la CNE, les médias publics ont fait passer les messages de campagne des candidats à l'élection présidentielle. Les médias locaux ont servi aussi de relais avec l'usage des langues nationales. Egalement, un monitoring des médias et journalistes a été fait pour renforcer les capacités afin d'avoir une meilleure couverture médiatique pour améliorer l'éducation civique aux procédures de vote et à la démocratie participative.

Cependant, la Mission a relevé que la télévision publique et la radio nationale ne couvrent pas l'ensemble du territoire national. Néanmoins, les candidats avaient tous un temps équitable de couverture de leurs activités politiques pendant la campagne. Les médias ont eu un libre accès aux bureaux de vote. Le jour du scrutin, ils étaient présents sur le terrain et ont exercé leur mission pluraliste sans entrave.

3.8. Société Civile

L'observation nationale des élections n'est toujours pas légalement reconnue en Guinée Bissau. Néanmoins, la société civile a joué un rôle important dans le processus électoral. Elle est intervenue notamment dans l'éducation civique des électeurs.

Pour plus d'efficacité, elle s'est constituée en plateforme de plusieurs organisations avec l'appui des partenaires que sont : UE, UNIOGBIS, ONU-Femmes et *UN-Peacebuilding*. Elle a déployé le jour du scrutin quatre-cent-vingt-deux (422) moniteurs chargés de veiller au bon déroulement des opérations de vote et de transmettre en temps réel les informations du terrain à leur centre de coordination à Bissau.

La MOEUA salue la présence de la société civile bissau-guinéenne comme une contribution significative à la transparence et à la crédibilité de l'élection.

3.9. Sensibilisation

En vertu de l'Article 43 de la Loi n° 10/2013 du 25 septembre, la CNE doit « promouvoir la sensibilisation des citoyens à travers les organes de communication sur les objectifs des élections, du processus électoral et de la façon dont chaque électeur doit voter ». A cet effet, la CNE a conçu des supports de sensibilisation visibles partout. Il en est ainsi de plusieurs affiches avec des messages de sensibilisation et de mobilisation ainsi que d'autres relatifs au monitoring sur les techniques de vote.

4. OBSERVATIONS LE JOUR DU VOTE

4.1. Vote par anticipation

Les Bissau-guinéens membres des forces militaires et paramilitaires ainsi que les travailleurs maritimes et aéronautiques, ont le droit de voter 72 heures avant le jour du scrutin conformément aux dispositions de l'article 52 de la Loi 10/2013 du 25 septembre. Des équipes de la MOEUA se sont rendues à la Commission régionale électorale de Bissau pour observer leur vote qui a eu lieu le jeudi 21 novembre 2019. Les opérations se sont bien déroulées, sans incidents. Les observateurs ont relevé que seul un candidat avait un délégué.

4.2. Ouverture des bureaux de vote

La Mission a constaté que 92% des bureaux de vote visités ont ouvert à 07 heures, comme prévu par la loi électorale. Le personnel électoral était présent à temps. 89% des bureaux de vote avaient 4 membres et 11% en avaient 3. Les procédures d'ouverture ont été respectées en présence des délégués des candidats. La MOEUA a relevé par endroits quelques retards dus notamment à la mise en place du matériel électoral et à la qualité de l'encre indélébile.

4.3. Matériel électoral

La MOEUA a constaté que le matériel et les documents électoraux prévus par l'article 59 de la loi 10/2013, étaient bien présents. D'une façon générale, ils étaient

disponibles et en quantité suffisante. Toutefois, des cas d'absence d'isoloirs ont été observés. La question de l'indélébilité de l'encre s'est aussi posée dans certains bureaux de vote.

4.4. Participation électorale

Le niveau d'implication des électeurs est un signe important en termes de légitimation démocratique des élus. C'est pourquoi la CNE, la société civile ainsi que les candidats et partis politiques ont contribué à sensibiliser et mobiliser les électeurs pour qu'ils participent activement à l'élection.

La Mission a noté avec satisfaction une forte mobilisation populaire dès les premières heures de l'ouverture du scrutin.

4.5. Participation des Femmes

La Constitution de la République de Guinée-Bissau consacre le principe d'égalité citoyenne et du genre.

La Mission a constaté une forte participation des femmes comme électrices et leur présence comme déléguées de candidats à la présidentielle (28,33%).

4.6. Participation des personnes âgées, vulnérables ou vivant avec un handicap et les femmes enceintes ou allaitantes.

La Mission a constaté avec satisfaction que les personnes âgées et les femmes enceintes ou allaitantes ont voté en priorité. Les autres catégories cibles ont été également assistées dans l'exercice de leurs droits. Il y avait par endroit des rampes aménagées et des isoloirs adaptés pour faciliter le vote des personnes vivant avec un handicap.

4.7. Personnel électoral

Le nombre du personnel électoral dans les bureaux de vote visités variait entre 3 et 4 membres. Les femmes ont constitué 56,46%. Dans la plupart des cas, les membres des bureaux de vote ont exercé leur rôle avec professionnalisme.

4.8. Déroulement du scrutin

La Mission a noté que le vote s'est déroulé dans la sérénité et le calme, en dépit des longues files d'attentes observées dans la matinée. Cependant, dans 8,7% des bureaux de vote observés, le scrutin a été interrompu environ 30 minutes à cause de l'insuffisance du matériel électoral.

4.9. Secret du vote

Le secret du vote a été globalement respecté dans les bureaux observés. Exception faite de 4,8% des cas soit à cause du mauvais positionnement de l'isoloir ou de l'aménagement inapproprié de certains bureaux de vote. Des cas d'absence d'isoloirs ont été également notés par endroit.

4.10. Représentation des candidats dans les bureaux de vote

La MOEUA a noté que dans tous les bureaux de vote visités, la représentation des candidats était significative. Un total de 2 227 délégués de candidats a été recensé dans les 308 bureaux de vote visités. Bien qu'ils ne soient pas bien identifiés, ils exerçaient librement leur activité de contrôle dans le calme et la discipline.

4.11. Sécurité

Les observateurs de la Mission ont noté la présence des forces de sécurité à proximité des bureaux de vote. Leur présence était visible et globalement discrète. Néanmoins, elles étaient absentes dans quelques bureaux qu'ils ont observés. Les agents de sécurité de la CNE étaient aussi présents.

4.12. Clôture et dépouillement

L'heure légale de clôture (17 h00) a été respectée dans la majorité des bureaux de vote observés. Les observateurs ont constaté que dans 11% des bureaux de vote visités, il y avait encore des files d'attente et tous les électeurs ont été autorisés à voter.

Les opérations de dépouillement se sont déroulées dans la sérénité conformément aux dispositions de la Loi électorale. Toutefois, des lenteurs et quelques manquements ont été notés dans certains bureaux de vote. Après le dépouillement, les délégués des candidats ont signé le procès-verbal des résultats dont ils ont reçu copie. Les résultats issus des urnes ont été affichés dans la plupart des cas.

La MOEUA a constaté que les bulletins de vote ne comportaient pas de numéros de série.

4.13. Participation de la communauté Internationale

La Mission a noté avec satisfaction que la communauté internationale s'est pleinement impliquée aussi bien dans le processus électoral que dans la résolution de la crise politique et institutionnelle bissau-guinéenne. Elle se félicite de constater la bonne collaboration de l'UA avec la CEDEAO, la CPLP, l'UE, l'OCI, l'OIF, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la Mission spéciale du Nigeria et les Nations Unies. La communauté internationale coordonne ses actions dans le cadre du Groupe P5. Ce qui renforce ses efforts diplomatiques en Guinée-Bissau. L'UA réaffirme son engagement aux côtés des autres organisations internationales pour aider le pays à s'engager durablement sur la voie de la paix et du développement.

La MOEUA salue tous les efforts financiers, techniques, diplomatiques et stratégiques consentis par les acteurs internationaux pour réussir la tenue de ce scrutin dans le respect du chronogramme.

5. CONCLUSION

La MOEUA note avec satisfaction que l'élection présidentielle s'est déroulée dans le calme, la sérénité, la transparence et sans incidents majeurs. Cette élection marque une étape importante pour la consolidation du processus démocratique en Guinée-Bissau.

La Mission félicite le Gouvernement, la CNE, les candidats, le Peuple de la Guinée-Bissau, les forces de défense et de sécurité. Elle les encourage à continuer de préserver la paix et la sécurité dans le pays, gage d'un développement durable. Elle exhorte les candidats à recourir aux moyens légaux en cas de contentieux pour préserver l'unité nationale.

La MOEUA se félicite également de la bonne coordination entre les missions internationales d'observation électorale.

La mission salue le rôle joué par l'ECOMIB pour sa contribution à la stabilisation de la Guinée Bissau et son accompagnement du processus électoral.

La MOEUA remercie toutes les parties prenantes pour leur disponibilité et les dispositions prises en vue de faciliter son travail en Guinée-Bissau.

6. RECOMMANDATIONS

La MOEUA recommande

Au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale Populaire de :

- renforcer les moyens de la CNE pour lui permettre de bien accomplir ses missions ;
- améliorer le système de recensement électoral ;
- réglementer l'observation nationale des élections pour renforcer l'implication de la société civile ;

A la CNE de :

- utiliser si possible des bulletins de vote comportant des numéros de série;
- veiller à une identification des délégués des candidats ;
- renforcer la capacité des membres des bureaux de vote ;
- améliorer la qualité de l'encre indélébile ;
- mettre des bulletins suffisants dans les bureaux de vote ;
- placer les isolements en nombre suffisant dans les bureaux de vote.

Aux candidats de :

- assurer leur représentation dans tous les bureaux de vote ;
- renforcer les capacités de leurs délégués dans les bureaux de vote ;
- impliquer davantage les femmes dans le processus ;
- préserver le dialogue politique, la tolérance et le consensus ;
- recourir aux moyens légaux pour toute contestation postélectorale.

A la Communauté internationale de :

- Continuer de soutenir la Guinée Bissau ;
- Renforcer les Institutions de l'État de droit et la démocratie, gages de stabilité et de développement humain durable.

Fait à Bissau, le 26 novembre 2019

**Pour la Mission,
Son Excellence Dr. Joaquim Rafael BRANCO**